# Les lauréats 1976

Objekttyp: Index

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des

intérêts du Jura

Band (Jahr): 47 (1976)

Heft 8

PDF erstellt am: 17.07.2024

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

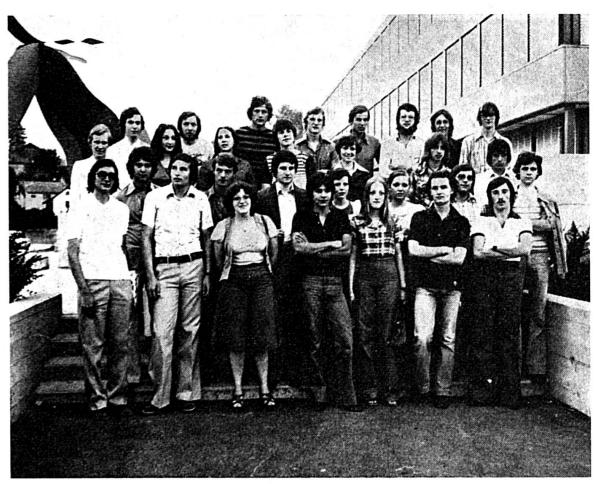
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

reux et propice. Au milieu de l'atmosphère si sympathique de cette cérémonie, accompagnés des vœux de tous ceux qui, pendant votre apprentissage, vous ont entourés, qui vous ont aidés, conseillés et conduits, qui pensent à vous maintenant, bref accompagnés de toute une population active d'un pays qui sort lentement d'une crise, pays qui a tant besoin de forces jeunes et d'idées nouvelles, je souhaite, en tant que président de l'ADIJ, que vous restiez longtemps aussi jeunes, que votre foi reste longtemps aussi jeune, que votre confiance en vous-mêmes reste longtemps aussi jeune que votre espoir!



Cliché ADIJ No 726

# Les lauréats 1976

#### Apprentis:

Michel Bouele Employé de banque Delémont

Francine Batschelet Employée d'administration Courgenay

# Maîtres d'apprentissage :

Banque Jurassienne d'Epargne et de Crédit Delémont

Secrétariat communal M. Bernard Macabré Courgenay

#### Apprentis:

Gabrielle Eberli Employée de banque Moutier

Catherine Schmid Employée de commerce Prêles

Micheline Vuilleumier Employée de banque Tramelan

Christiane Droux Droguiste Delémont

Philippe Schöni Menuisier Court

Daniel Gigandet Boucher-charcutier Crémines

Gilles Sollberger Décolleteur Moutier

Vital Schaffter Dessinateur en bâtiment Courtételle

Joseph Zucchetto Dessinateur en génie civil Moutier

Rolf Ceré Dessinateur de machines Bévilard

Jean-François Daucourt Dessinateur de machines Bassecourt

Livio Montefusco Dessinateur de machines Delémont

Michèle Wilhem Employée de laboratoire Porrentruy

Jean-Claude Nicolet Installateur sanitaire Tramelan

# Maîtres d'apprentissage :

Banque Populaire Suisse Moutier

M. Jean-Jacques Boillat Agent général de la Mobilière Saint-Imier

Banque Populaire Suisse Tramelan

Pharmacie Dr Riat Delémont

MM. Gerber Frères Menuiserie-ébénisterie Moutier

M. Jean Krebs Maître boucher Bévilard

MM. H. Sollberger & Fils Décolletages et taillages Moutier

MM. J.-C. Willemin & Bron Atelier d'architecture Delémont

MM. Allemand - Tièche - Badetscher Bureau d'ingénieurs Moutier

Schaublin SA Fabrique de machines Bévilard

A. Bechler SA Fabrique de machines Moutier

Von Roll SA Usine des Rondez Delémont

F.-J. Burrus & Cie Manufacture de tabacs et cigarettes Boncourt

M. & H. Läderach Fabrique d'articles en métal Reconvilier Apprentis:

François Caillet Horloger complet

Alle

Guy Choulat Maçon Courtemaîche

Jean-Daniel Houriet Maçon Grandval

André Odiet Mécanicien sur automobiles Pleigne

Jean-Pierre Zbinden Mécanicien sur automobiles Crémines

Marcel Baumgartner Mécanicien-électricien Malleray

Walter Nadalin Mécanicien électronicien Courtelary

Gérard Doriot Mécanicien électronicien Saint-Imier

Marcel Menis Mécanicien de précision Soyhières

André Monbaron Mécanicien de précision Malleray

Pierre-Alain Berger Micromécanicien Courtelary

Didier Mettler Monteur électricien Malleray

Jean-Michel Hänni Monteur électricien Delémont

Christian Lachat Radio-électricien Renan Maîtres d'apprentissage :

Ecole d'horlogerie Porrentruy

F. Perrin SA Entreprise de bâtiments et travaux publics Porrentruy

M. Marcel Berger Entrepreneur diplômé Moutier

Garage Merçay SA Delémont

Garage H. Badan & Cie Moutier

Schaublin SA Fabrique de machines Bévilard

L. Brandt & Frères SA Fabrique d'horlogerie Bienne

Technicum cantonal Saint-Imier

Tornos SA Fabrique de machines Moutier

Wahli Frères SA Fabrique de machines Bévilard

Technicum cantonal Saint-Imier

Forces Motrices Bernoises Bienne

M. Marcel Hänni Entreprise d'électricité Delémont

Technicum cantonal Saint-Imier

#### Apprentis:

André Schaller Radio-électricien Perrefitte

Ruth Jermann Coiffeuse pour dames Zwingen

Konrad Pflugi Boulanger-pâtissier Himmelried

Donatella Bernardin Compositrice typographe Tavannes

#### Maîtres d'apprentissage :

Antenne collective TV Moutier

Salon de coiffure Borer Coiffure dames et messieurs Laufon

M. Emile Zemp Boulangerie-pâtisserie Laufon

M. Otto Burkhalter Imprimeur Tavannes

# **Concours-animation**

# pour l'aménagement de locaux et d'équipements socio-culturels intégrés dans les communes

# Intentions générales

Souvent les activités socio-culturelles et socio-éducatives, dans les communes, sont rendues difficiles par l'insuffisance, sinon l'absence, de locaux et d'équipements adéquats. Des solutions à ce problème, adaptées aux besoins et aux possibilités de nos collectivités, doivent être trouvées dans les meilleurs délais.

Dans le message du Grand Conseil (1975) présentant la nouvelle loi cantonale sur l'encouragement des activités culturelles, on peut lire notamment :

## « ... Premier alinéa

On est en droit d'admettre que les problèmes culturels seront de plus en plus fréquemment traités dans le cadre de l'aménagement du territoire : çà et là, on va même jusqu'à élaborer des projets de développement culturel, que l'Etat soutiendra à condition qu'ils contribuent

à développer et à coordonner judicieusement les efforts d'une région ou d'une commune. L'aide de l'Etat ne sera pas seulement financière: il importe tout autant de conseiller utilement les responsables (grâce à une collaboration entre le Service des affaires culturelles et l'Office cantonal du plan d'aménagement), ce qui empêchera peut-être de rechercher la solution des problèmes culturels exclusivement dans la création de « centres de la culture » : en bien des endroits, des solutions plus simples suffiront (cf. 2e alinéa). Ce qui ne veut pas dire que le versement de subventions en faveur de la construction et de l'exploitation de véritables « centres de rencontre et d'échange d'idées entre les représentants de diverses couches sociales » ne soit pas quelquefois recommandable. L'importance des montants devra être décidée de cas en cas, sur la base de dispositions générales de cette loi. On